

Le 25 mai 2018

Le CNPS lance des travaux pour l'actualisation de la stratégie nationale des moyens de paiement

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) s'est réuni le 25 mai 2018 et a décidé de lancer des travaux pour définir les axes prioritaires d'une nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement.

Le CNPS, à l'issue des actions conduites au cours des derniers mois, a en effet validé la réalisation de la grande majorité des objectifs assignés dans le cadre de la stratégie définie en octobre 2015 sous l'égide du Ministre de l'économie et des finances.

Les axes prioritaires de cette nouvelle stratégie, qui s'appuieront sur les évolutions profondes ayant touché le domaine des paiements durant ces dernières années, seront présentés lors de la prochaine réunion plénière du Comité, fin 2018.

Ces réflexions viennent s'ajouter aux travaux en cours du Comité, qui portent essentiellement sur la mise en œuvre de la directive européenne sur les services de paiement (DSP2). Ces travaux s'articulent notamment autour des deux axes suivants :

- le déploiement de l'authentification forte dans le cadre de la mise en œuvre de solutions de paiement utilisant le virement instantané paneuropéen. À cet effet, le Comité poursuivra durant les prochains mois les travaux déjà entamés sur ce sujet.
- la mise en œuvre à brève échéance d'une interface d'accès aux comptes de paiement harmonisée au niveau de la Place française, répondant aux exigences de la DSP2. Elle doit permettre le développement sécurisé de nouveaux services de paiement tels l'initiation de paiement et l'agrégation d'informations de compte, pour continuer à faire de la France l'écosystème le plus dynamique en Europe dans le domaine des paiements.

L'ensemble des précédents travaux du Comité, le suivi de la réalisation de la stratégie ainsi que ce communiqué de presse sont disponibles sur le site internet du CNPS : www.comite-paiements.fr

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00
e-mail : service.de.presse@banque-france.fr - www.banque-france.fr

FBF : Céline Castex – Tél : 01 48 00 52 66
e-mail : ccastex@fbf.fr - www.fbf.fr - www.banques-sepa.fr

AFTE : Véronique Nassour – Tél : 01 42 81 44 55
e-mail : veronique.nassour@afte.com - www.afte.com

Le Comité national des paiements scripturaux est une enceinte de concertation créée en avril 2016 dont l'objectif principal est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement. Le Comité rassemble de manière équilibrée les représentants du secteur des moyens de paiement, côté offre et demande, ainsi que ceux des institutions publiques impliquées dans ces sujets. Il est présidé par la Banque de France. La Fédération bancaire française et l'Association française des trésoriers d'entreprises en assurent conjointement la vice-présidence.